

MEMENTO Labels et certifications



Sommaire	
Structuration	2
Présentation	3
Prérequis	4
Label Espoir	5
Label Ambition	6
Label Excellence	7
Label Elite	8
Certifications	9
Lexique	11

La F.F. Tir à l'Arc accorde une grande importance à la **structuration des clubs** car celle-ci conditionne :

- ⇒ le plaisir qu'éprouvent les pratiquants à venir tirer à l'arc;
- ⇒ la durée pendant laquelle ils pratiqueront et l'investissement qu'ils y mettront ;
- ⇒ l'engagement qu'ils ont au sein du club.

La structuration des clubs influence donc directement le développement du tir à l'arc.

Se structurer, c'est s'appuyer sur un état des lieux pour organiser les activités, les moyens dont on dispose, en vue d'atteindre des objectifs.

Il s'agit **d'une action volontaire** basée sur la connaissance du terrain et la décision **d'organiser et d'agir**.

Un club qui se structure **optimisera ou améliorera**, par exemple, la qualité de son accueil, des créneaux qu'il propose, de ses équipements ou la qualification de ses encadrants...Il organisera la pratique loisir ou accompagnera plus ou mieux ses compétiteurs...

Plus un club se structure, mieux il arrivera à mobiliser des moyens humains, financiers et matériels. Il sera aussi reconnu par les différentes institutions et ainsi aura plus de facilités à obtenir un soutien.

La structuration du club produira des résultats : meilleure fidélisation et augmentation du nombre de licenciés, amélioration des résultats sportifs...

Le processus de labellisation et de certification de la FFTA a pour but de jalonner la structuration, de valoriser la progression en interne comme en externe, de récompenser les efforts mis en place pour développer le tir à l'arc.

L'obtention d'un label n'est pas une finalité, il ne sera qu'une étape dans votre structuration.

Ce mémento vous guide dans l'obtention d'une ou plusieurs reconnaissances, d'autres outils peuvent vous accompagner dans votre structuration.

Présentation



Le label et la certification sont attribués pour 2 ans. Toutefois le club a la possibilité de candidater tous les ans pour un niveau supérieur ou une certification supplémentaire.

Pour obtenir un label : le club doit valider les critères de chaque thème d'un même niveau ou de différents niveaux. Le label obtenu correspond au niveau le moins élevé atteint sur les 4 thèmes.

Le principe des candidatures : le club peut faire une demande de label et de certification(s) dans la période définie par le calendrier annuel. Retrouvez la notice sur l'extranet fédéral dans l'espace de gestion des labels ➡ « Demander un label » puis sous l'onglet « Documentation ».

En dehors de la période, les dossiers sont en mode « simulation », ce qui permet aux clubs de s'évaluer.

Prérequis

Se conformer aux statuts de la FFTA

Afin de pouvoir effectuer sa demande de certification et de label, le club devra respecter les prérequis définis par la FFTA :

- affiliation à jour,
- au moins 6 licenciés et bureau exécutif déclaré sur l'extranet fédéral : président / secrétaire / trésorier,
- participation aux AG CD/CR et transmission CR AG club,
- dépôt du projet associatif du club.

Si les prérequis obligatoires ne sont pas remplis, le club ne peut pas demander de certification ou de label.



Définitions des équipements permanents :

Salle permanente : au moins 6 cibles avec possibilités de tir à 18m min

Terrain extérieur permanent (à plat) : au moins 8 cibles (fixes ou mobiles) permettant la pratique de 20m à 70m

Parcours permanent : au moins 12 cibles, duos "piquet de tir et cible" différents de 5 à 40m minimum



1er niveau de label qui se veut accessible.

Club organisé permettant une pratique hebdomadaire avec au moins une séance encadrée par un entraîneur diplômé actif pour les débutants jeunes et adultes.

Les adhérents volontaires participent à des compétitions locales et départementales.



Thèmes	Critères évalués sur la saison n et /ou n-1
1. Equipements	Critères saison en cours ➤ Equipement permettant la pratique "toute l'année" Et disposant d'au moins 4 cibles (à minima de Septembre à juin) ➤ Au moins 2 créneaux (2 jours distincts) pour un minimum de 4 heures
2. Encadrement	Critères saison en cours Au moins 1 séance apprentissage par semaine encadrée par un entraîneur diplômé actif
3. Sportif	Critères saison précédente ➤ 1^{er} niveau départemental ou régional filière sportive par équipe (DRH, DR jeunes) <u>ou</u> ➤ au moins 4 archers ayant fait 3 compétitions dans la même discipline
4. Accueil Jeunes	Critères saison en cours ou saison précédente Au moins 3 jeunes licenciés (Catégories P/B/M/C)

AMBITION **LABEL CLUB FFTA**

Club structuré permettant une pratique régulière en salle et en extérieur. Son taux d'encadrement adapté au nombre de licenciés permet de proposer au moins une séance par semaine encadrée par un diplômé actif pour les débutants et une pour les archers confirmés. Il obtient des résultats sportifs au niveau régional et favorise la pratique compétitive des jeunes volontaires.



Thèmes	Critères évalués sur la saison n et /ou n-1
1. Equipements	Critères saison en cours ➤ Pratique possible au moins 6h/semaine sur 3 jours ➤ Salle : au moins 4 cibles et tir possible à 18m ➤ Accès à un équipement extérieur : terrain extérieur à plat au moins 4 cibles de 20 à 70m <u>ou</u> parcours au moins 6 cibles de 5m à 40m minimum
2. Encadrement	Critères saison en cours ➤ Au moins 2 séances encadrées par 1 entraîneur diplômé actif : 1 séance/semaine apprentissage pour un même groupe (archers 1ère année) + 1 séance/semaine archers confirmés (loisir ou compétition) ➤ Au moins 1 entraîneur diplômé actif jusqu'à 50 licenciés, au moins 2 de 51 à 80, au moins 3 de 81 à 100 et 4 de 101 à 150 et 5 au-delà de 150
3. Sportif	Critères saison précédente ➤ Au moins 3 jeunes ayant fait 3 compétitions dans la même discipline ➤ Equipe en niveau régional TAE (donnant accès à la finale des DR) <u>ou</u> DR jeunes ou DR parcours <u>ou</u> 4 archers différents en championnat régional
4. Accueil Jeunes	Critères saison en cours ou saison précédente Au moins 6 jeunes licenciés (Catégories P/B/M/C)

EXCELLENCE LABEL CLUB FFTA

Club bien structuré permettant une pratique très régulière en salle et disposant d'un accès à une installation permanente en extérieur.

Les pratiquants pourront notamment bénéficier d'au moins 4h encadrées par un professionnel. Le club est représenté au niveau national et favorise la pratique compétitive en extérieur des jeunes volontaires.



Thèmes	Critères évalués sur la saison n et /ou n-1
1. Equipements	Critères saison en cours ➤ Pratique possible en salle avec au moins 6 cibles et 18h /semaine ou plus ➤ Equipement extérieur permanent (tir à plat ou parcours)
2. Encadrement	Critères saison en cours Séances encadrées par un entraîneur diplômé actif : ➤ 2 séances apprentissage /semaine dont au moins 1 pour les jeunes 1ère année ➤ 2 séances/semaine archers confirmés, loisir ou compétition pour un même groupe (entraînement) ➤ au moins 4 h/semaine encadrées par un pro (CQP TS et ou BEES/DEJEPS) ➤ au moins un autre entraîneur diplômé actif
3. Sportif	Critères saison précédente ➤ Au moins 4 jeunes ayant fait 3 compétitions dans la même discipline et en extérieur ➤ Equipe niveau national ou qualification finale DR TAE <u>ou</u> ➤ 4 archers différents (individuels) en championnat de France
4. Accueil Jeunes	Critères saison en cours ou saison précédente Au moins 8 jeunes licenciés (Catégories P/B/M/C)



Club très bien structuré où il est possible de pratiquer de façon soutenue grâce à des installations permanentes en salle et en extérieur (à plat, 70m).

Présence d'un professionnel à temps plein (ou équivalent) pour encadrer un maximum de séances.

Pratique des jeunes développée notamment pour les poussins.

Les jeunes et les adultes se distinguent en compétitions de niveau national en TAE. Au moins une équipe concourt en première division.



Thèmes	Critères évalués sur la saison n et/ou n-1
1. Equipements	Critères saison en cours Installations permanentes : salle + terrain tir à l'arc extérieur à plat
2. Encadrement	Critères saison en cours ➤ Au moins 1 pro (DE ou BE ou CQP TS) équivalent temps plein ou 30h minimum ➤ Au moins 4 séances par semaine encadrées (cf. Excellence) + au moins 1 séance spécifique poussins ou poussins/benjamins par semaine ➤ Au moins 1 entraîneur diplômé actif en plus au-delà de 100 licenciés
3. Sportif	Critères saison précédente ➤ Une équipe jeune au classement national TAE ➤ Au moins une équipe en division nationale (D1 Arc classique ou arc à poulies)
4. Accueil Jeunes	Critères saison en cours ou saison précédente ➤ 10 jeunes licenciés (Catégories P/B/M/C) ➤ au moins 4 poussins

Les Certifications

CERTIFICATIONS	Critères évalués
Moins de 10 ans <i>Club proposant des actions de qualité pour le développement de la pratique des poussins.</i>	Critères ➤ Accueil d'au moins 5 jeunes poussins ➤ Au moins un créneau spécifique par semaine ➤ Au moins un entraîneur qui a suivi le module poussin ou un professionnel pour encadrer ce créneau ➤ Participation et/ou organisation d'un tournoi poussins
Compétition <i>Club acteur de la pratique compétitive : qualité de services proposés aux compétiteurs et implication dans la vie sportive fédérale.</i>	Critères ➤ Remplir les critères sportifs du niveau Ambition ➤ Organisation d'une compétition sélective au championnat de France/national ➤ Au moins 2 séances encadrées / semaine pour les compétiteurs par un entraîneur bénévole actif : E2 ou EF OU un entraîneur diplômé professionnel (BEES, DEJEPS, DESJEPS ou CQP TS)
Parcours <i>Club spécialisé dans la pratique du parcours et impliqué dans l'offre compétitive parcours.</i>	Critères ➤ Avoir un parcours permanent (cf. définition du lexique) ➤ Organiser une compétition parcours sélective au championnat de France ➤ Avoir une équipe qui a participé au championnat de France par équipe de club OU au moins 4 archers différents qui ont participé sur un championnat de France /National OU Régional parcours (saison n-1) ➤ Arbitre actif dans le club - option parcours
Mixité <i>Club acteur de la mixité hommes-femmes.</i>	Critères ➤ 38% de féminines ➤ 1 dirigeante : Présidente, Secrétaire ou Trésorière OU 1 Arbitre femme OU 1 Entraîneur actif femme
Animation/Découverte <i>Club acteur des pratiques de loisir et favorisant la découverte du tir à l'arc.</i>	Critères ➤ Actions découverte vers des publics externes (portes ouvertes, centres de loisirs, entreprises ...) ➤ Au moins 3 manifestations internes/an ➤ Organisation d'au moins 1 rencontre Loisir inscrite au calendrier (saison précédente)

Les Certifications

CERTIFICATIONS	Critères évalués
Handicap <i>Club engagé dans l'accueil de publics en situation de handicap et ayant une double affiliation (FFH ou FFSA)</i>	Critères ➤ Affiliation FFH/FFSA ➤ Au moins 1 créneau partagé pour permettre l'inclusion ➤ Inscription Handiguide
Citoyen <i>Club engagé dans l'accueil de publics éloignés des pratiques sportives et/ou proposant des actions en faveur de l'intérêt général</i>	Critères ➤ Actions régulières d'engagement social comme établissements pénitentiaires, IME, pratique collective handi avec ou sans double affiliation FFH ou FFSA, QPV, ZRR, accueil réfugiés, Sport-santé-bien-être... ➤ Engagement du président à ce que les séances soient encadrées par un diplômé actif
Tir à l'Arc sur Ordonnance <i>Club certifié pour l'accueil de personnes souffrant d'affection longue durée et sous prescription médicale.</i>	Critères ➤ L'attribution de la certification Tir à l'Arc sur Ordonnance est soumise à deux obligations : - Séances dispensées par un encadrant qualifié « Tir à l'Arc sur Ordonnance » - Disposer de sanitaires sur l'équipement permettant l'accueil de personnes sous prescription médicale. La demande se fait sur l'extranet fédéral depuis le menu « ATP Sport sur Ordonnance ».
Label ETAF	Critères L'attribution du Label ETAF vaut pour une certification et permet donc de prétendre à un label. Il n'y a pas de demande à faire. Le label est attribué automatiquement dès lors que le club répond aux critères de performance attendus.

Lexique

A

AG : Assemblée Générale

Archer débutant : sont considérés comme débutants, les archers durant leur première année de licence.

B

BEES : Brevet d'État d'Educateur Sportif.

C

Catégories P/B/M/C : Catégories Poussin/Benjamin/Minime/Cadet.

Créneau : Plage horaire pendant laquelle l'accès à un équipement est possible. Durant un même créneau, plusieurs séances peuvent être encadrées.

CD : Comité Départemental.

Certification : Reconnaissance attribuée à un club pour un domaine d'implication ou de compétence spécifique.

CQP TS : Certificat de Qualification Professionnelle Technicien Sportif de tir à l'arc.

CR : Comité Régional.

D

DEJEPS : Diplôme d'Etat Jeunesse, Education Populaire et du Sport—Spécialité Perfectionnement Sportif—Mention Tir à l'Arc.

DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse, Education Populaire et du Sport—Spécialité Performance Sportive—Mention Tir à l'Arc.

DR : Division Régionale.

E

Entraîneur diplômé actif :

Peut être diplômé actif : entraîneur 1, entraîneur 2, entraîneur fédéral, CQP TS, DEJEPS, DESJEPS ou BEES).

Pour être considéré actif, un entraîneur diplômé bénévole (Entraîneur Fédéral, Entraîneur 1, Entraîneur 2) doit être licencié, participer à une formation continue au moins une fois tous les 3 ans et être déclaré « Entraîneur » par le président de club dans les instances non statutaires.

Les diplômés professionnels restent actifs à vie.

ETAF : Ecole du Tir à l'Arc Français (cf. critères : <https://www.fft.fr/haut-niveau/lecole-du-tir-larc-francais/presentation-de-letaf>)

F

FFH : Fédération Française Handisport.

FFSA : Fédération Française du Sport Adapté.

H

Handiguide : Le HandiGuide des sports, créé en 2006 à l'initiative du Ministère des Sports, est un annuaire interactif des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap.

I

Inclusion : Faire en sorte que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société (selon un principe d'égalité de droits), puissent « vivre ensemble comme tout le monde ».

Dans un club de tir à l'arc, cela renvoie donc à ce que des créneaux soient accessibles à tous.

L

Label FFTA : Reconnaissance attribuée à un club pour son fonctionnement qualitatif ayant notamment comme objectif de valoriser le club en externe.

Lexique

P

Parcours : itinéraire balisé tout au long duquel les cibles sont disposées. Les archers se déplacent pour tirer depuis des piquets de tir différents. A chaque piquet de tir, au moins un support de réception des flèches est associé.

Parcours permanent : voir la définition de Parcours avec au moins 12 cibles duos « piquet de tir et cible » différents de 5 à 40m minimum.

Q

QPV : Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

S

Salle permanente : Au moins 6 cibles avec possibilités de tir à 18m minimum.

Séance encadrée : La séance encadrée est définie par une heure de début, une heure de fin, un lieu et un public connus à l'avance. Lors de la dite séance, les archers sont encadrés par un entraîneur diplômé actif (entraîneur 1, entraîneur 2, entraîneur fédéral, CQP TS, DEJEPS, DESJEPS ou BEES).

Séance apprentissage : séance encadrée à destination des archers durant leur première année de licence ou jusqu'à ce qu'ils soient en capacité de participer à leur première compétition.

Séance spécifique : la séance est considérée comme spécifique lorsqu'elle est réservée à un public ciblé et encadré par un entraîneur diplômé actif. L'espace où se déroule la séance est réservé à ce public. Par exemple, dans le cas de séances poussins-benjamins, cela peut signifier qu'un créneau dans une salle leur est réservé. Cela peut également être que, durant un créneau, un espace est matérialisé pour n'être utilisé que par ce public (des cibles sont réservées, l'espace est sécurisé par des gardes de séparation ...).

T

TAE : Tir à l'Arc Extérieur.

Terrain extérieur permanent (à plat) : au moins 8 cibles (fixes ou mobiles) permettant la pratique de 20m à 70m.

Terrain plat : est considéré comme terrain plat, le terrain permettant la pratique du TAE et/ou du Beursault.

Z

ZRR : une Zone de Revitalisation Rurale est un ensemble de communes situé sur un territoire de faible densité de population et présentant des difficultés sociales et économiques.